

5.1. Coordonner la mise en œuvre d'un groupe professionnel de travail

DESCRIPTION					
Objectif de l'action	Créer une dynamique commune afin d'agir en intelligence collective				
Résultats attendus	Les problématiques sont réglées de façon concertée et des projets sont réalisés				
<p>5.1. Créer et animer des groupes de travail : afin d'échanger sur les problématiques liées à leurs activités, la création de groupes de travail par domaine d'activité permettra aux acteurs du territoire de trouver des solutions, d'échanger sur des bonnes pratiques et d'engager des projets communs afin de développer une dynamique collective sur le territoire.</p> <p>Dans un premier temps, cette action nécessitera de créer des groupes de travail par thématiques afin de regrouper les acteurs partageant le même secteur d'activité : restaurateurs, hébergeurs, gestionnaires de sites touristiques ou culturels, parc de loisirs, guides touristiques, acteurs de la mobilité, guides naturalistes et gestionnaires de sites protégés, etc.</p> <p>Un premier atelier sous un format séminaire ou workshop pourra être organisé afin d'expliquer la démarche et de recueillir les participations. Puis, chaque année, une rencontre (privilégier le format demi-journée) par groupe de travail sera organisée, a minima, afin de permettre aux acteurs de se rencontrer et d'échanger sur les sujets prioritaires. Une rencontre incluant tous les groupes de travail pourra être proposée, dans ce cas, un référent dans chaque groupe sera nommé afin d'échanger de manière plus efficace.</p>					
Indicateurs	Nombre de rencontres et ateliers organisés / Nombre de projets réalisés de A à Z.				
ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE					
Pilote	FTPL	Partenaires	Opérateurs touristiques	Financeurs	